



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 1969

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE

M. le président. La parole est à M. Georges Ginesta, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Georges Ginesta. Monsieur le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, après l'explosion de l'insécurité qu'a connue la France sous le gouvernement socialiste (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), ces dernières années ont revêtu un caractère tout particulièrement important en matière de lutte contre la délinquance. Sous l'impulsion du gouvernement de Jean-Pierre Raffarin, et grâce à la fermeté dont il a déclaré vouloir faire preuve en la matière, grâce aussi à la mobilisation des équipes de gendarmerie et de police, force est de constater que la délinquance recule. (*" Très bien ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Après la baisse continue, constatée tout au long des années 2002 et 2003, l'année 2004 a marqué un nouveau record, avec une diminution générale de près de 4 % des faits constatés. Reste que cette bonne évolution doit impérativement s'inscrire dans le long terme. Nos concitoyens, avec raison, sont tout particulièrement attentifs à cette question.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous nous communiquer les derniers chiffres dont vous disposez sur la délinquance ? Confirment-ils la tendance à la baisse qui perdure depuis 2002 ? Pouvez-vous, surtout, nous indiquer ce qu'il en est de l'évolution des violences faites aux personnes, qui s'était stabilisée à la fin de 2004 ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales.

M. Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Monsieur le député, vous avez raison de saluer l'action de nos forces de sécurité, parce qu'elles le méritent. L'année 2004 a été la meilleure des dix dernières années pour la lutte contre la délinquance. Et les résultats sont aussi au rendez-vous pour les deux premiers mois de 2005, puisqu'on enregistre une baisse de la délinquance générale de 5,1 % et de la délinquance de voie publique de 9,5 %.

Mais dans le domaine de la lutte contre la délinquance, il faut rester modeste.

Mme Martine David. Vous ne l'êtes pas !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Notre priorité est la lutte contre les violences sur les personnes, violences difficiles, car elles sont souvent gratuites. Il s'agit parfois aussi de violences intraconjugales, de violences quotidiennes.

M. François Sauvadet. Très juste !

M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Cela implique des objectifs très clairs. C'est pourquoi je souhaite une mobilisation constante de nos forces de sécurité, davantage de présence sur le terrain, et une présence plus réactive grâce aux nouveaux outils de gestion, notamment la main courante informatique. Il faut surtout protéger les plus exposés, les femmes, les enfants et les personnes âgées. Dans le domaine des violences contre les personnes aussi, les résultats sont là, puisque, pour les deux premiers mois de l'année, on note une baisse de 2 %. Dans le Var, votre département, monsieur Ginesta, elle est même de 5 %.

Par conséquent, si nous devons rester modestes, nous n'en devons pas moins prodiguer des encouragements à tous ceux qui, sur le terrain, se battent pour la sécurité de nos compatriotes. Telle est bien la détermination du

Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1969

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 mars 2005